

de la Communauté de Communes  
**DE LA VALLEE D'OSSAU**  
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

**DELIBERATION n°2017/68**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	28

L'An deux mille dix sept et le mardi 26 septembre à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 20 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

**Présents titulaires** : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, COUROUOU, BARRABOURG, BARBAN, MARTIN, CARRERE, DOUX, MASONNAVE, CARREY, LABERNADIE, MOUNAUT, DUCHATEAU, SARRAILH, SANZ, BOUSQUET, GARROCQ, et Mmes BERGES, MOURTEROT, HELIP, BARRAQUE, TOUTU et MOULAT.

Mme CLAVIER donne procuration à Mme MOURTEROT  
M. VISSE donne procuration M. MARTIN  
M. COURTIE donne procuration à M. SANZ  
M. CASADEBAIG donne procuration à M. MOUNAUT

**Secrétaire de séance** : M. GARROCQ

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON, Président**

**3° - CREATION D'UN POSTE DE PSYCHOLOGUE POUR LES CRECHES**

Conformément aux engagements de fonctionnement de la structure multi-accueil de la vallée d'Ossau avec ses partenaires CAF et PMI, il est prévu l'intervention d'une psychologue afin d'apporter un soutien à l'équipe d'accueil dans sa fonction éducative dans le but d'améliorer l'accueil des enfants.

Ces missions se déroulent autour d'un projet élaboré avec la directrice et l'équipe éducative et consistent à :

- Observer des enfants sur les temps d'accueil
- Accompagner les équipes dans leurs pratiques professionnelles et animer des réunions autour de différents thèmes ou d'analyse de pratiques professionnelles
- Animer des réunions thématiques à destination des familles

Afin de rendre possible le recrutement d'un psychologue, M. le Vice-Président propose de créer un emploi à temps non complet de 5h/mois de psychologue de classe normale pour les crèches,

**Le rapport entendu,**  
**Le Conseil Communautaire à l'unanimité,**

**APPROUVE** la création, à compter du 1er octobre 2017, d'un emploi à temps non complet de 5h/mois de psychologue de classe normale pour les crèches,

**PRECISE** que les crédits suffisants sont au budget de l'exercice.



Le Président



Jean-Paul CASAUBON